

**22 avril 1968, Montréal**

**Allocution devant le Canadian Club**

Il suffit d'observer ce qui se passe un peu partout dans le monde pour constater que, au milieu des bouleversements de toute nature qui caractérisent l'époque actuelle, le Canada dans son ensemble reste un refuge de stabilité, d'évolution rationnelle et de pondération.

Bien sûr, nous avons notre part de problèmes, de conflits, de difficultés et même d'augmentations de taxes. Un monde nouveau est en train de naître et l'expérience démontre que des mutations aussi profondes se produisent rarement sans douleur. Comme tous les peuples soucieux de progrès, nous devons adapter à un contexte mouvant nos institutions et même nos personnalités, nos façons de penser et d'agir. Il ne suffit pas d'accepter le changement et d'en subir passivement les contrecoups; il faut le prendre en charge, le dominer, l'orienter. Et l'on sait que la démarcation n'est pas toujours facile à faire entre les valeurs fondamentales et les modes transitoires, entre ce qui doit rester et ce qui doit changer.

Mais, si nous avons nos problèmes comme tout le monde, je ne crois pas qu'ils soient plus graves ou plus difficiles à résoudre que ceux qui se posent ailleurs. Bien au contraire. Ainsi, par exemple, notre problème constitutionnel. Il tient surtout à un dualisme linguistique et culturel qui est une donnée fondamentale de l'histoire canadienne et qui plaide en faveur d'un fédéralisme plus souple et plus décentralisé que si nous vivions dans un pays plus homogène. Mais ce dualisme est-il vraiment un si grand mal? J'y vois plutôt une source d'émulation et d'enrichissement mutuel. Quoi que nous fassions, n'allons surtout pas nous imaginer qu'il y a nécessairement moins de problèmes là où il y a plus d'uniformité. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que nous sommes voisins d'un puissant pays où l'unité linguistique et culturelle a presque été érigée en dogme national; pourtant, ce pays est aux prises avec des difficultés internes infiniment plus graves que les nôtres.

À mon sens, notre, problème constitutionnel n'a rien qui dépasse la puissance d'invention et de bonne volonté des Canadiens de l'une et l'autre culture. Après avoir été l'objet d'efforts si constants de réflexion et d'étude, depuis l'enquête de la Commission Tremblay jusqu'à celle de la Commission Laurendeau-Dunton, ce problème, j'en suis convaincu, peut maintenant être résolu avec toute la maturité qui convient à un pays adulte et le sera effectivement par les voies normales du dialogue et de la négociation.

Mais je voudrais surtout vous parler d'un autre problème que nous avons voulu mettre en lumière lors de la préparation de notre dernier budget: le problème économique. Partons, si vous le voulez, d'un phénomène qui recèle en lui-même une promesse d'avenir, celui de l'explosion scolaire. Depuis l'école maternelle jusqu'à l'université, nous avons présentement plus d'un million et demi de jeunes Québécois aux études. Aux niveaux élémentaire et secondaire, il semble bien que nous ayons atteint à peu près la crête de la vague et que les dépenses pour l'équipement auront bientôt tendance à se stabiliser. Mais, il n'en est pas ainsi aux degrés supérieurs. On estime que 80 000 étudiants, soit deux fois plus qu'en 1966, fréquenteront l'université en 1972 et que les inscriptions dans les institutions d'enseignement pré-universitaire et technique se chiffreront par 125 000 comparativement à

77000 en 1966. D'où la question qui se pose: tous ces jeunes diplômés qui arriveront sur le marché du travail au cours des prochaines années trouveront-ils, au Québec même, des emplois à la hauteur de leur compétence et de leurs ambitions légitimes? L'économie québécoise sera-t-elle suffisamment dynamique pour permettre l'intégration normale de ces finissants de nos collèges et universités dont 80 % auront fait leurs études dans leur propre langue, le français? Ou, pour poser la question de façon encore plus brutale, est-ce que l'immense effort consenti par l'ensemble de la communauté québécoise pour le développement de l'éducation sous toutes ses formes aura servi à former des chômeurs de luxe ou à préparer l'avènement d'une meilleure société? La réponse dépend beaucoup des décisions que vous et moi nous sommes appelés à prendre dès maintenant, car ce sont les investissements d'aujourd'hui qui, dans une très large mesure, détermineront la croissance économique de demain.

Au cours des derniers mois, j'ai eu souvent l'occasion de réaffirmer mon optimisme quant à l'avenir du Québec. Nombre d'indices me portaient à croire que notre territoire était toujours considéré avec beaucoup d'intérêt par ceux qui prennent les décisions en matière d'investissement. Tout en tenant compte des difficultés qui se présentaient, je m'efforçais de voir les choses d'un œil réaliste et je suis heureux de constater que les faits justifient mon attitude.

En décembre dernier, lorsque le ministère fédéral du Commerce a rendu publiques les prévisions révisées sur les investissements au Canada, plusieurs commentateurs ont minutieusement examiné les chiffres pour tenter de démontrer que le Québec perdait du terrain au reste du pays. Parlant comme si le Québec avait été seul à connaître une baisse des investissements, ils oubliaient qu'une comparaison des estimations révisées pour 1967 avec des données préliminaires pour 1966 ajouterait sensiblement aux possibilités d'erreur.

Selon leur interprétation des calculs préliminaires, le Québec allait subir une baisse d'environ 5.8 % des dépenses d'immobilisations en 1967, alors que le Canada tout entier pouvait compter sur un gain de 4.7 %. Pour une grande part, on attribuait cet écart au fait qu'une diminution des dépenses au Québec par les ministères gouvernementaux et les institutions serait accompagnée d'une hausse des dépenses par ce secteur dans le reste du Canada. On a aussi beaucoup insisté sur la probabilité d'un fléchissement dans l'industrie manufacturière en disant que, même si la baisse serait à peu près identique au Québec et dans l'ensemble du Canada, il importait de noter que l'Ontario, notre province-sœur, s'attendait à un recul beaucoup moindre dans ce domaine, soit 2 %.

Au début du présent mois, le Bureau fédéral de la Statistique a publié des prévisions pour 1968, des données révisées pour 1967 et des chiffres définitifs pour 1966. Comme vous le savez tous, la situation avait changé considérablement. Cependant, je regrette d'avoir à dire que cette amélioration sensible n'a pas soulevé autant de commentaires. Bien qu'il faille utiliser ces données aussi avec prudence, je suis certain que vous ne me reprocherez pas d'attirer votre attention sur la façon dont le Québec a évolué dans le passé et sur les indications de ce que l'avenir lui réserve tout compte fait, l'année 1967 au Québec s'est avérée meilleure qu'on s'y attendait, comparativement au Canada tout entier. Ce qui est

encore plus important, c'est que les prévisions pour 1968 indiquent que nous devrions surpasser l'ensemble du Canada.

Quoique les chiffres publiés au début du présent mois démontrent que le total des immobilisations au Québec a baissé de 7.2 % en 1967 – ce qui s'explique facilement après la vague de prospérité soulevée par Expo – la hausse pour l'ensemble du Canada n'a été que de 0.6 %, non pas de 4.7 % comme on l'avait d'abord prévu. Et l'examen détaillé des chiffres réserve d'autres surprises. Ainsi, d'après les calculs révisés, les dépenses d'immobilisations faites au Québec l'an dernier par les ministères gouvernementaux et les institutions n'ont pas diminué de 7.8 % comme on le prévoyait; au contraire, elles ont augmenté de 2.3 %. Dans le secteur manufacturier, les chiffres révisés indiquent un fléchissement de 13.3 % au Québec, mais la situation n'a pas été plus rose pour le Canada ou l'Ontario, avec 13.7 % et 13.8 % respectivement.

Il est donc bien évident que le ralentissement qui a affecté tout le continent en 1967 n'a pas frappé le Québec plus durement que le Canada ou notre province-sœur, l'Ontario. En termes de croissance économique générale, le Québec, avec un taux de 7.5 % s'en est même mieux tiré que le Canada qui n'a atteint que 6.8 %. D'après les experts fédéraux auxquels je viens de faire allusion, les immobilisations au Québec en 1968 devraient dépasser de 5.3 % celles de l'an dernier, alors que la hausse pour le Canada n'atteindrait que 4.1 %. On prévoit que le taux d'augmentation des dépenses par les ministères gouvernementaux et les institutions sera de 31.4 % pour le Québec, de 14.9 % pour le Canada.

C'est quand on examine les prévisions pour le secteur manufacturier que l'on voit combien les investisseurs particuliers ont été peu influencés par les analyses pessimistes faites ces derniers mois. Dans ce secteur, on prédit pour l'ensemble du Canada cette année une baisse de 6.8 %, une de 7 % en Ontario et une augmentation de 3.9 % au Québec. Ce qui est encore plus significatif, c'est que ce sont les industries à haute technicité et à forte intensité de capital, donc celles qui fournissent les emplois les plus spécialisés et les mieux rémunérés, qui connaîtront les plus fortes hausses d'immobilisations. Qu'il suffise de mentionner l'industrie chimique; l'industrie des sous-produits du pétrole et l'industrie matériel de transport.

Même si la situation au Québec l'an dernier a été meilleure qu'on avait d'abord prévu et que, cette année, elle s'y annonce plus prometteuse que dans l'ensemble du Canada, il n'en demeure pas moins que nous en sommes encore à une période de pause dans le mouvement de progrès économique. Afin de stimuler l'investissement et de raffermir la croissance, le gouvernement du Québec a décidé d'indiquer clairement, par des mesures concrètes, l'importance qu'il attache à l'expansion du secteur manufacturier.

Le discours du budget a donné un aperçu de ces mesures, et des projets de loi seront bientôt déposés en Chambre. Je ne veux ici que vous préciser la portée des initiatives que nous entendons prendre. Nous avons l'intention de favoriser les investissements dans l'industrie manufacturière au Québec en accordant un crédit qui aura pour effet de réduire le montant de l'impôt que nous prélèveront sur les profits des sociétés qui investiront dans notre territoire entre 1968 et 1971. Cette mesure s'appliquera aux dépenses pour les immobilisations aussi bien que pour l'expansion. Il n'y aura aucune restriction en ce qui

concerne la source des fonds ou les propriétaires des sociétés, et il ne sera pas nécessaire d'obtenir l'approbation du gouvernement afin de bénéficier de cette mesure. Sur la formule d'impôt de 1968, il y aura un espace pour inscrire les renseignements et les calculs requis. C'est tout ce qu'il y aura à faire; comme auparavant, le ministère du Revenu continuera à vérifier les rapports d'impôts, mais en tenant compte de ces nouvelles dispositions. Bref, les sociétés qui investiront plus de \$ 50 000 au Québec auront droit d'amortir 30 % de leurs dépenses en sus du montant précité. Ce crédit s'appliquera aux bénéfices imposables, mais ne pourra dépasser 50 % des profits réalisés au cours d'une année donnée. Toute société pourra se prévaloir de cette mesure jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1971 et se servir ensuite des crédits ainsi accumulés, jusqu'à leur épuisement. En d'autres termes, plus les investissements seront élevés et les bénéfices imposables réduits, plus la période de réduction de taxe sera longue.

Par cette mesure, le gouvernement du Québec veut faire savoir clairement à tous les industriels que l'industrie secondaire est la bienvenue dans notre province. Conscients également qu'une telle mesure, même si elle est en vigueur dans tout le territoire, sera intéressante surtout pour notre principal pôle industriel, Montréal et les environs, nous avons voulu aussi inciter les investisseurs à examiner toutes les possibilités offertes par les autres régions industrielles du Québec. C'est à cette fin que, peu après la reprise de la session, nous présenterons un autre projet de loi en vue de payer des primes l'investissement dans les régions autres que celle de Montréal.

Il y aura deux grandes zones en dehors de la région de Montréal. Dans la première, soit les régions de l'Outaouais, de Trois-Rivières, des Cantons de l'Est et de Québec, sauf la sous-région de Rivière-du-Loup, la prime s'élèvera à 25 % des immobilisations. Dans la seconde, la prime variera de 25 % à 40 %, suivant les sommes investies. Cette zone comprend les régions suivantes: Nord-Ouest, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et la sous-région de Rivière-du-Loup.

Cette mesure s'appliquera à des projets approuvés d'ici le 1<sup>er</sup> avril 1971, et la prime maximale sera de \$ 500 000 par projet. La loi et les règlements définiront les formalités et les conditions à remplir. Les entreprises admissibles en vertu du programme fédéral des régions désignées recevront une prime additionnelle en vertu de notre législation, lorsque celle-ci donnera droit à une prime plus élevée que celle prévue par les statuts fédéraux. Dans ce dernier cas, nous verserons la différence nette entre les deux.

Le programme vaudra pour la partie des immobilisations qui dépasse \$ 50 000. L'entreprise devra démontrer que son projet est rentable et y investir, à même ses propres ressources, un montant proportionnel à la prime escomptée. Les commentaires qui nous sont parvenus des milieux d'affaires depuis que cette mesure a été annoncée augurent bien pour l'avenir.

Même si nous savons fort bien qu'elles ne régleront pas tous les problèmes de croissance économique ou de déconcentration industrielle, nous voulons, par ces mesures d'une durée limitée, montrer que nous ne craignons pas d'innover. Et nous savons que c'est par de telles initiatives que se bâtit une politique d'expansion industrielle.

Le discours du budget vous a également appris que nous commencerons, dès cette année, l'érection d'un complexe de recherches industrielles dont le coût total dépassera \$ 60 000 000. De plus, si on ajoute aux immobilisations directes du gouvernement celles de l'Hydro-Québec, de l'Office des autoroutes et de toutes les institutions subventionnées par l'État, notre budget d'investissements directs et indirects pour l'exercice 1968-69 excèdera les \$ 900 000 000. Il est clair que ces investissements exerceront un effet d'entraînement considérable sur l'économie québécoise.

Toutes ces mesures reflètent la philosophie du gouvernement actuel. Comme je l'ai dit bien des fois, nous croyons que l'entreprise privée reste le principal moteur du progrès économique. Nous croyons que ce système est le plus propre à stimuler l'esprit d'initiative et à développer au maximum les forces vives de la société, soit l'ambition, l'ingéniosité et l'élan créateur. C'est particulièrement vrai en Amérique du Nord où il a produit le plus haut niveau de vie au monde. Nous ne pouvons pas nous isoler du contexte où nous sommes placés. Si nous voulons en recueillir les avantages, nous devons respecter les règles du jeu.

Le rôle de l'État n'est donc pas de se substituer à l'entreprise privée, mais de l'aider, de l'orienter, de la soutenir, de l'entourer d'un climat de confiance et de stabilité, de la stimuler au besoin par des mesures constructives comme celles dont je viens de vous parler.

Vous voyez que, tout en restant dans son rôle, le gouvernement du Québec entend faire sa large part pour encourager les investissements dans le secteur manufacturier et favoriser la croissance de notre économie. À vous de faire également la vôtre.

Certaines personnes qui ne partagent pas notre philosophie semblent croire, que, pour procurer des emplois à nos diplômés, l'État devrait intervenir d'une façon beaucoup plus directe et beaucoup plus coercitive dans les divers secteurs de notre vie économique. À vous de relever le défi et d'illustrer par vos initiatives, par vos investissements, par votre foi en l'avenir du Québec, la fécondité et le dynamisme de la libre entreprise.

Aux prédications de l'idéologie socialiste, vous ne pourrez jamais apporter de meilleure réponse que votre propre succès et votre aptitude rencontrer, en coopération avec l'État, les besoins et les aspirations légitimes de la communauté québécoise.